

DEPARTEMENT

DE LA COMMUNE de SAINT-JUST
34400

HERAULT

Date :

14-04-2025

Séance du 14 avril 2025

Numéro : 2025-04-14/05

L'an Deux-mille-vingt-cinq

et le 14 avril

à dix-huit heures quarante-cinq minutes

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Mr QUESADA Yves.

Présents : M.M : QUESADA Yves, AJASSE Laurent, BERTELOOT Georges, GABARROU Thierry, GARAND Stéphanie, GEYNET Patrick, LEGRAND Yannick, LA BELLA Michel, MANSE Jean-Luc, NOYE Michel, OLIVIER Véronique, MAY Carine, SABATIER Cathy, TOSCANO Florence, OLIVER Sandrine, ROUX Jérôme, PERRIER Jérôme, REYNES Sophie.

Procurations : Mme DELLAC Corinne à Mme OLIVIER Véronique, M. TAURELLE Vincent à M. GABARROU Thierry

Absents : Mme ROUS Claudie, RUIVO Joëlle, BERNY Hélène

Secrétaire de séance : Mme MAY Carine

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	20

Date de la convocation
07/04/2025

Date d'affichage
07/04/2025

**CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES ET D'AVANCE
POUR L'ESPACE JEUNES ET FIXATION DES TARIFS
D'ADHESION ET DE PARTICIPATION AUX ACTIVITES**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 et suivants relatifs aux compétences du Conseil municipal,

Vu le Code de la comptabilité publique,

Vu l'avancement du projet de passage en régie municipale de l'Espace Jeunes de Saint-Just à compter du 1er juillet 2025,

Considérant la nécessité d'encadrer les modalités financières de cette régie, notamment par la fixation de tarifs applicables aux usagers,

Considérant les propositions de la commission des finances du 10 avril 2025,

Après en avoir délibéré le Conseil municipal

DECIDE qu'à compter du 1er juillet 2025, les tarifs applicables aux usagers de l'Espace Jeunes sont fixés comme suit :

	Tranche 1 < 2000€	Tranche 2 ≥ 2000€
carte abonnement périscolaire	25€	35€
Vacances dont samedi Journée	10€	15€
Vacances dont samedi 1/2 Journée	8€	12€
Vacances fratries	-1 € /enfant	-1€/enfant

Séjours 2jours/1 nuit	100€	150€
Séjours 3j/2 nuits	150€	250€
Séjours 5 jours/3 nuits	250€	350€
Séjours fratries	-10 %/ enfant	-10% / enfant

DEMANDE à Monsieur le Maire de procéder, par décision, à la création d'une régie de recettes et d'avances pour l'encaissement des droits et la gestion des avances nécessaires au fonctionnement de l'Espace Jeunes.

**Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,
Le maire,
Yves QUESADA**

